

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 18

REUNION DU 30/04/2019

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY,

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### RAPPEL

- Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :  
*Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.*

### DOSSIER N° 72

**Match n° 21235543, Eyrieux Embroye 2 : Hermitage FC1, Féminine à 11, 1<sup>ère</sup> division, poule C du 24/02/2019.**

**Dossier n° 61 traité dans le PV n° 16 pour une réclamation d'après match.**

Suite à un fait nouveau apporté au dossier par l'arbitre du match Monsieur Karim DEBBAGHI par courriel le 27/04/2019 qui confirme que la réserve a été stipulée par l'éducateur de Hermitage FC avant match en présence de l'éducateur de Eyrieux Embroye. Cette réserve n'a pu être inscrite sur la FMI qui ne fonctionnait pas.

Considérant que ce fait nouveau transforme la dite **réclamation d'après match** en **réserve d'avant match** ne modifie pas la décision de la commission qui a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Eyrieux Embroye mais modifie le résultat du match au profit de l'équipe de Hermitage FC et lui donne match gagné.

- **Eyrieux Embroye 2 :** - 1 point, 0 but
- **Hermitage FC 1 :** 3 points, 1 but

### DOSSIER N° 73

**Match n° 20524297, Rhone Crussol 07 2 / St Marcel Val As 2, Seniors D4, poule B du 31/03/2019**

Evocation du club de St Marcel les valence pour inscription sur la feuille de match du joueur de Rhone Crussol Nathan VEYRET licence n° 2543434390 susceptible d'être suspendu.

La commission a pris connaissance du courriel formulée par mail le 18/04/2019

Considérant que le joueur Nathan VEYRET, licence n° 2543434390 a été sanctionné par la commission de discipline à 1 match auto suffisant, plus à 1 match ferme avec date d'effet le 11/03/2019 .

Considérant que depuis le 11/03/2019 (date de prise d'effet) l'équipe Rhone Crussol, Seniors D4 a effectué 2 matchs (17/03/2019 et le 24/03/2019, la commission dit que le joueur Nathan VEYRET, licence n° 2543434390 n'était plus suspendu et pouvait participer à cette rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de St Marcel les Valence sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 74

### **Match n° 213967748, Melas le Teil / Rochegude, Coupe U15 Gilbert Pestre du 27/04/2019**

Réclamation d'après match posée par le dirigeant responsable du SC Melas le Teil dite recevable concernant la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe du FC Rochegudien 1 pour le motif suivant : « plus de 2 joueurs avec une licence frappée du cachet mutation hors période alors que le règlement en autorise 2 ».

Après vérification du fichier des licences de la ligue, il ressort que 11 joueurs sur les 14 inscrits sur la feuille de match ont un cachet « hors période »

- Esteban TOULOUSE GUARI, licence n° 2546177332
- Théo REIFA, licence n° 2546020341
- Antonin SIDHOUM, licence n° 2546955577
- Ilhan FELICI KADDECHE, licence n° 2546604162
- Marco HEPPEWHITE, licence n° 2546741209
- Noah JEANDEL, licence n° 2546685501
- Mattéo BOUZIGUES licence n° 6970161
- Lubin GUILLON BEZDIKIAN, licence n° 2546355983
- Enzo NIEDDU, licence n° 2546409826
- Enzo TOURILLON, licence n° 2547299376
- Abdel DJALIL BENSALÉM, licence n° 2546176928

Pour ce motif, la commission donne match perdu à l'équipe de Rochegude au bénéfice de l'équipe de l'équipe de Melas le Teil et qualifie cette dernière pour le tour de la coupe Gilbert Pestre suivant. Le compte de Rochegude sera débité de la somme de 36,40 pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 75

### **Match n° 21396750, Chatuzange le Goubet 1 / Félines St Cyr 1, coupe U15 Gilbert Pestre du 27/04/2019.**

Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable de l'équipe de Félines St Cyr dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chatuzange le Goubet pour le motif suivant :

« Des joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » alors que le statut de l'arbitrage n'en autorise que 6 ».

Après vérification de la feuille de match et le fichier de la ligue, il apparait que 11 joueurs sur 13 joueurs ont une licence frappée du cachet « mutation » :

- Viard Thomas, licence n° 2546536428

- MANSUY Enzo, licence n° 2545942543
- RICHER, Johan, licence n° 2546106359
- SOUTO Mathis, licence n° 2546665590
- GUYOT Lucas, licence n° 2545941356
- MYSLIWIEC Gregory, licence n° 2545989466
- BONNET Mathéo, licence n° 2547107854
- QUINON Malawn, licence n° 2546765177
- FLOCARD DA SILVA Enzo, licence n° 23546016492
- SALEX Roméo, licence n°2546461219
- Valette Evann, licence n°2546795071

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chatuzange Le Goubet au profit de l'équipe de Félines St Cyr et qualifie cette dernière pour le tour suivant de la coupe Gilbert Pestre.

Le compte de Chat. Le Goubet sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 76

**Match n° 20525226, Montélier Us 2 / Hostun 2, Seniors D5, poule D du 14/04/2019.**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Montélier reçu dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Hostun susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 match lors des 5 dernières journées du championnat.

Après vérification de l'ensemble des matchs (coupe et championnat) de l'équipe supérieure de Hostun, il apparait que seuls 3 joueurs ont plus de 7 matchs en équipe supérieure :

- CHARVE Joselin, licence n° 2498614454 : 19 matchs
- MORIN Loic, licence n° 2558637102 : 18 matchs
- FERRERA Da COSTA Thibaut , licence n°2518695988 : 11 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Montélier sera débité de la somme de 36,40 € pour frais de dossier.

*Laurent JULIEN*

*Gérard GIRY*



PROCÈS-VERBAL N°12

RECEPTION

**AR 1819 08 – FC GOUBETOIS contre la Commission des Règlements:**

ayant donné match perdu à son équipe U15 pour avoir aligné un nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation supérieur à celui autorisé.

**Match concerné :**

CHATUZANGE LE GOUBET 1 / MONTMEYRAN 1

Championnat U 15 D 3, phase 2, poule B, du 13 avril 2019.

CONVOCATION - AUDITION

**AR 1819 08 – FC GOUBETOIS contre la Commission des Règlements:**

ayant donné match perdu à son équipe U15 pour avoir aligné un nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation supérieur à celui autorisé.

La commission, après étude des pièces en sa possession, a décidé d'appeler l'affaire en sa séance du

**lundi 6 mai 2019 à 19 heures 15**

au siège du Comité, 101 rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES

**Match concerné :**

CHATUZANGE LE GOUBET 1 / MONTMEYRAN 1

Championnat U 15 D 3, phase 2, poule B, du 13 avril 2019.

**Les personnes suivantes sont convoquées :**

M. le Président de la Commission des Règlements ou son représentant,

M. Loic PLU , arbitre de la rencontre,

**DU FC GOUBETOIS :**

M. Gilles GARNIER, président du club, auteur de l'appel, ou son représentant,

M. Arthur BENOIT, éducateur responsable d'équipe.

**DE MONTMEYRAN :**

M. Benoit IMBERT, éducateur responsable d'équipe.

M. le Président du club ou son représentant.

RAPPEL

Les clubs ont la faculté de faire citer les personnes qu'ils souhaitent, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion, étant observé que le Président de la Commission d'Appel dispose du droit de refuser toutes demandes qui lui paraîtraient abusives.

Ils peuvent se faire assister ou représenter par tout conseil ou avocat de leur choix, et consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Les personnes présentes à l'audience devront justifier de leur identité (présentation de la licence) **et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents**. Le dossier peut être consulté avant la séance sur demande préalable auprès du Président de la Commission d'Appel (tél. 04 75 64 40 93).

Les mineurs doivent être accompagnés d'un de leurs parents.

**La présence des personnes convoquées est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment justifiée par écrit** préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°38

REUNION du 18 Avril et 25,29 avril 2019

**Présents :** Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU, Bernard DELORME.

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DES CLUBS

**DEMANDE DE DELEGUES :** Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

**ARRETE MUNICIPAL :** Ce week-end encore, certains clubs n'ont pas respecté les procédures, suivant l'article 71. Vous devez vous assurer impérativement que tous les intervenants sur un match, arbitre, accompagnateur, équipe visiteuse, délégué, permanence sportive ont été informé du report de la rencontre. Un simple texto ne suffit pas.

Dans le cadre de l'organisation des parties finales de championnats, et des demies finales des coupes, Il est fait appel à candidatures pour le prêt des installations, si vous êtes intéressés, prière d'en informer la commission Séniors via la boîte Mail compétitions Séniors.

**RAPPEL :** En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci.

**RAPPEL : La commission informe les Clubs qu'aucunes modifications de dates ne sera acceptées pour les 2 dernières journées de championnat.**

**Les cadrages, les 1/4 de finales et 1/2 finales se dérouleront les 02 et 09 juin 2019 sur terrain neutre.**

**Information à l'attention des clubs : tableaux des montées et descentes à l'issue de la saison 2018/2019**

D1/ 1 poule/ 12 équipes						
CAS	1	2	3	4	5	6
D1	12	12	12	12	12	12
Montée en R3	3	3	3	3	3	3
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5
Montée de D2	4	4	4	4	4	4
Descentes en D2	1	2	3	4	5	6
Total	12	12	12	12	12	12

D2/ 2 poules/ 24 équipes						
D2	24	24	24	24	24	24
Montée en D1	4	4	4	4	4	4
Descentes de D1	1	2	3	4	5	6
Montée de D3	6	6	6	6	6	6
Descentes en D3	3	4	5	6	7	8
Total	24	24	24	24	24	24
D2	24	24	24	24	24	24

D3/ 4 poules/ 48 équipes						
D3	48	48	48	48	48	48
Montée en D2	6	6	6	6	6	6
Descentes de D2	3	4	5	6	7	8
Montée de D4	9	9	9	9	9	9
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11
Total	48	48	48	48	48	48
D3/ 4 poules/ 48 équipes						

D4/ 6 poules/ 72 équipes						
D4	72	72	72	72	72	72
Montée en D3	9	9	9	9	9	9
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11
Montée de D5	12	12	12	12	12	12
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14
Total	72	72	72	72	72	72
D4/ 6 poules/ 72 équipes						

**D5 : 12 montées en D5 - Pas de descentes suite à la suppression de la D6**

**D1 ET D2**

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

**D3 ET D4 ET REFERENT FMI**

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

## D5

### Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

## D6

### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

## COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Planning des demi-finales qui se dérouleront le 12 mai 2019 sur les terrains de CRUAS et CHATEAUNEUF SUR ISERE.

- **Site de Cruas** : Responsable **Richard ZAVADA ou D'AGOSTINO Dominique**
  - 14 H LABLACHERE/SC ROMANS 2 Coupe René Giraud
  - 17 H BOULIEU/CENTRE ARDECHE Coupe Xavier Bouvier
- **Site de Châteauneuf sur Isère** : Responsable **André GALLICE**
  - 14H ST MARTIN VALAMAS/VALLEE OUVEZE Coupe René Giraud
  - 17H PS ROMANS/FC MONTELMAR Coupe Xavier Bouvier

**IMPORTANT : NOUS DEMANDONS AUX CLUBS QUI DISPUTERONT LES DEMI-FINALES DE BIEN VOULOIR SE MUNIR DE LEUR TABLETTE FMI.**

## FOOT DIVERSIFIE

### Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

### **COURRIER :**

Mail de FLGG informant la commission que la rencontre FLGG / AS VEORE MONTOISON se jouera le 04/04/2019 au stade MISTRAL à GUILHERAND GRANGES 19H.

### **CHAMPIONNAT :**

**Les rencontres du lundi de Pâques sont reprogrammées, ainsi :**

**CFE TOULAUD / FC EYRIEUX EMBROYE 3** le jeudi 25/04/2019 à Charmes sur Rhône 20h30.  
Frais d'arbitrage à la charge de CFE TOULAUD.

**AS PTT VAL. / ST ROMAIN LE PIC** le 26/04/2019 21h.

Les clubs sont priés d'en prendre compte.

### **CHALLENGE « FOOT DIVERSIFIE »**

Tirage effectué par MR. STEPHAN MONTALBANO.

RPTS / FC. CHABEUIL le 16/05/2019 à 20h.

AME SPORT / VALENCE CONSEIL DEP. Le 13/05/2019 à 19h45.

FC EYRIEUX EMBROYE 3 / AS VEORE MONTOISON le 16/05/2019 à 20h30.  
ASPTT VAL. / ES. MALISSARD le 13/05/2019 à 21h.

**Pas de prolongation en challenge, tir au but direct en cas de match nul.**

## VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

**Dès le début de la phase deux, vous devez utiliser la tablette en lieu et place de la feuille de match papier.**

**Dès la fin du match, après avoir saisi le résultat, vous devez effectuer la transmission.**

**Si vous attendez trop (fin de réception) le délai est dépassé et la transmission ne peut se faire.**

**Si le match n'a pas pu se jouer, ne rien faire avec la tablette et informer la commission, dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse le reprogrammer et que vous puissiez utiliser la tablette à la nouvelle date.**

**Tout club qui reporte un match sans en avertir au préalable la commission sera amendé.**

## FUTSAL

Responsable :

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

PONT LA ROCHE utilisera le gymnase Jeannie LONGO à TOURNON le mardi à 20H30 pour ses matchs à domicile. Les matchs ont été programmés.



**PROCÈS-VERBAL N°39**

Réunion du 26/04/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT et Robert ASTIER

**TOURNOIS**

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Autorisations de tournois accordées :**

- SAINT ROMAIN DE SURIEU  
U11, U13 le 08/05/2019
- ALIXAN  
U11 le 25/05/2019

**CATEGORIE U9 et U7**

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f)

**Rappel**

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

**Un contrôle du nombre de licences est effectué**

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 10h 30 pour les U 7, samedi à 14h 00 pour l'ell est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin pour les U 9 ou le samedi après midi pour les U 7.

Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Les poules sont disponibles sur le site rubrique documents

Nous rappelons aux clubs que seulement **4 équipes** du même club peuvent participer à un même plateau Les clubs qui ont 5 équipes ou plus doivent aller sur 2 plateaux différents.

*Contactez Thomas FUSTIER pour tout changement de votre nombre d'équipes*

*Prochains plateaux le 04/05 /19*

**CATEGORIE U11**

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U13

### Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Attention : Les résultats doivent être enregistrés sur footclubs pour le lundi midi et la feuille de match doit être scannée à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

*Les clubs qui ne respectent pas ces consignes sont amendés*

## CATEGORIE U15

### Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U15 FEMININES à 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U18 FEMININES A 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U17

### Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U19

### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## **Challenge Marcel ROURISSOL**

Chaque premier des 4 poules participera à une demi- finalele 08/05/19 à 15h

FC HERMITAGE – HAUTERIVES GRAND SERRE

HERMITAGE TOURNON – DAVEZIEUX

Consultez le site du District ou footclubs en fin de semaine

## FUTSAL

### Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 29

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

### CHAMPIONNAT A 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous rappelons que les modifications de jour ou d'horaires des matchs sont à saisir sur footclubs 12 jours avant la rencontre.

### CHAMPIONNAT A 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous rappelons que les modifications de jour ou d'horaires des matchs sont à saisir sur footclubs 12 jours avant la rencontre.

### COUPES FEMININES DROME ARDECHE CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89 - Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Le tirage au sort des tours n°3 des deux coupes se fera le jeudi 16 mai à 19h chez VOLKSWAGEN à Valence.**

### CATEGORIE U15 FEMININES A 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### CATEGORIE U18 FEMININES A 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 38

La C.D.A. vous informe de l'absence de **GRUAU Christophe** du 27 avril au 04 mai.  
En cas de problème, vous avez la boîte mail « arbitres@drome-ardecche.fff.fr » ou contactez le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43

#### RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

La C.D.A. rappelle à tous les arbitres, jeunes et adultes, **qu'il est OBLIGATOIRE d'honorer au moins une rencontre, lors des 3 dernières journées de championnat**, le 04 & 5 ou 18 & 19 ou les 25 & 26 mai 2019, **pour pouvoir couvrir son club**. Seul, un **Certificat Médical** à l'appui, attestant soit une maladie soit une blessure, sera accepté.

#### STAGE LAURAF 100% FEMININ ANDREZIEUX (42)

La C.D.A. est heureuse de vous annoncer que nos cinq jeunes filles, qui participaient au stage LAURAT 100% féminin à ANREZIEUX (42) la semaine dernière, ont toutes réussi avec brio celui-ci. Mlles DARNAUD Romane qui fini 2ème de la session, KRAU Soline qui fini Major de la session, MARTIN Sarah, SARDA Daphe et TANCHON Agathe). La C.D.A. leur adresse ses sincères félicitations et leur souhaite bon vent dans le monde de l'arbitrage.

#### DESIGNATIONS DES ARBITRES POUR LES DEMI-FINALES ET FINALES COUPES DRÔME-ARDECHE

**Nouvelle liste des arbitres pour les coupes :**

**X. BOUVIER - R. GIRAUD (½ Finales le 12/05/2019, Finales le 30/05/2019)**

**U 19 G.ETIENNE (½ Finales le 08/05/2019, Finale le 08/06/2019)**

AIT BTAL Najim  
ASTIER Antoine  
AYDIN Aydin  
BENJEDDA Hakim  
BENOIT Christophe  
DAUX Jessy  
DOGAN Sébastien  
DOREE Bruno  
DUPUIS Marc  
EL MARRAHI Saïd  
FALAISE Mathias  
GALOYAN Arthur  
GRASSET Guillaume  
JOLIVALT Clément  
MEGHZILI Karim  
MEYER David  
**MICHEL Sébastien**

MONTAGNON Noémie  
NOËL Thierry  
PRADON Bastien  
ROUBI Frédéric  
SABOUR Azddine  
SADIK Salim  
SEDDOUGUI Fouad  
**SI MERABET Brahim**  
TENA Fabien  
ZERGUIT Mohamed

**La C.D.A. Vous remercie de vous rendre disponible ces dates là**

**Liste des jeunes arbitres pour les coupes U 17 & U 15  
(½ Finales le 08/05/2019, Finales le 08/06/2019)**

BETHERY Gabriel  
BONHOMME Adrien  
BOUAFFAR Mathéo  
CHANEGUIER Thomas  
CHAVES Hugo  
EYRAUD Fabrice  
EYRAUD Raphaël  
FOUCART Mathis  
GOIFFON Hugo  
HATTACH Imad  
**KHALDI Mourad**  
LAURENT Jérémy  
MEROTTO Corentin  
MESTARI Abdelbasset  
MOUSSIÈRE Tim  
PENSATO Roméo  
PROVO Kylian  
ROMEGOUX Clément  
ROUX Jason  
ROZEL Evann  
RUIZ Joselin  
VERT Florent

**La C.D.A. Vous remercie de vous rendre disponible ces dates là**

## CARNET ROSE

La C.D.A. vient d'apprendre la naissance de Mila, fille de notre arbitre de Ligue et observateur PROTOY Baptiste, et présente toutes ses félicitations aux parents, et souhaite un bon rétablissement à la maman et une bonne santé à Mila.

## CARNET NOIR

La C.D.A. a appris le décès de la grand-mère de notre jeune arbitre PROVO Kylian, et lui présente ainsi qu'à sa famille, ses sincères condoléances.

## COURRIERS DES ARBITRES

- POLIZZI Michaël : Indisponibilités les 04 & 05 et 11 & 12/05/2019, lu et noté
- GARNIER Vivien : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- KEITA Youssef : Demande de remboursement de frais de déplacement du 24/04/2019, lu et noté
- PROVO kylian : Justificatif d'absence (acte de décès) du 20/04/2019, lu et noté,
- BONNEVAY Ludovic : Changement de coordonnées téléphonique, lu et noté
- PINTO Patrick : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CALATAYUD Renaud : Courriel Circonstancié sur l'absence de l'équipe du FC Rambertois en D 5 du 28/04/2019, lu et noté
- BEGOT Jérôme : Courriel Circonstancié sur problème de tablette lors de sa rencontre en U19 D1 du 28/04/2019, lu et noté

## RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE »

La C.D.A vous informe que le dossier pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, donc n'attendez pas la dernière minute pour la renouveler.  
Elle vous remercie par avance.

## INDISPONIBILITES DE FIN DE SAISON

La C.D.A. Vous informe que, si vous devez vous mettre indisponibles pour les journées du 02, 09 et 16 juin 2019, **la date butoir est le 14/05/2019.**

**Pour information :** Tout arbitre se mettant indisponible pour les 02 et/ou 09 juin 2019, ne pourra prétendre à postuler pour les parties finales

## FONCTION ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U17-U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 14 juin 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des AA spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2019/2020.

## INFORMATION INDISPONIBILITES

La C.D.A vous rappelle que les indisponibilités (effectuées à partir de votre compte My FFF) sont prises en compte, au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Elle vous rappelle aussi que, lorsque vous avez une **indisponibilité de dernière minute**, de prendre contact **IMPERATIVEMENT** avec :

- 1°) - La Permanence Sportive (voir sur le site du District)
  - 2°) - Le Désignateur ou à défaut Le Président de la C.D.A.
  - 3°) - Si vous avez un justificatif, l'adresser à la Commission des arbitres :  
arbitres@drome-ardeche.fff.fr
- Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

## AVIS AUX ARBITRES (TOURS DE COUPES EN JEUNES ET EN FEMININES)

La C.D.A vous rappelle que, lors des **TOURS de COUPES**, que se soit en jeunes (**U15, U17 , U19** ) ou que se soit en **Féminines.....**, « **IL N'Y A PAS DE PROLONGATIONS** » à la fin du temps réglementaire..... (80 ' pour les U15 et 90' pour les autres catégories) et ne pas tenir compte se que vous demande la tablette.  
Merci d'en prendre note.

## RAPPEL PROCEDURE DE LA FMI

La CDA a constaté ces derniers temps, beaucoup trop d'erreurs lors de la saisie de la FMI.....  
Score inversé, Remplaçants non notés, Inversement des Sanctions Administratives etc.....  
Elle vous rappelle donc, qu'à la fin de la rencontre, avant de faire signer la feuille de match et **uniquement dans le vestiaire de l'arbitre** :

- 1°) - La présence **OBLIGATOIRE** des **deux** Capitaines (chez les adultes) ou des **deux** Coachs (chez les jeunes).
- 2°) - Leur signifier les faits de match pour éviter toute erreur avant de les faire signer.
- 3°) - **Clôturer impérativement** la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

## PRESENCE DES EDUCATEURS

### Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est **OBLIGATOIRE** dans les catégories suivantes : **U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2**, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc et de bien le mentionner dans la rubrique « Règlements Locaux».

Après vérification, la C.D.A. a constaté depuis le début de saison un manquement de certains arbitres.

BEGOT Jérôme  
BONNEVAY Ludovic  
DAUX Jessy  
DE JESUS SOUSA José  
DOGAN Sébastien  
DUSSAUD Gérald  
GALOYAN Youri  
GHEBBARI Nourredine

JOUAN Benjamin  
KERBOGHOSSIAN Pierre  
MEGHZILI Karim  
RAHIBI Mehdi  
RUIZ Josselin  
SEDDOUGHFI Fouad  
SOUL Kkaled  
TENA Fabien  
VALES Sylvain  
VIEZEUF Stéphane  
VIOUGEAS Vincent

**Des vérifications seront réalisées jusqu'à la fin de la saison et l'application du règlement intérieur sera faite.**

## INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

**ATTENTION** : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« [discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr) »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

## INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

## COURRIERS DES CLUBS

- US Montélimar : Changement de terrain en U 17 du 01/05/2019, lu et noté
- AS St Julien en Chalença : Demande d'arbitre en D 5 du 05/05/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- US Lussas : Demande d'arbitre en D 5 du 05/05/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- US Drôme-Provence : Demande d'arbitre en D 4 du 19/05/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- Foot Mont Pilat: Courriel informant que les rencontres U15 D 2, U17 D 2 et Féminines à 11 Excellence du 04 & 05 /05/2019, se joueront sur le stade de Maclas, lu et noté
- US du Val d'Ay : Courriel informant que la rencontre U17 D 1 du 04/05/2019 à 15h30 , se jouera sur le stade de ATILLIEU, lu et noté

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**